



Cartographie du zonage réglementaire

Echelle : 1/5000

Planche n°22

La cote de référence, au sens du règlement du PPRI, correspond à la cote de crue centennale interpolée entre deux profils, augmentée de 30 cm

**Légende**

- Zone bleu clair
- Zone bleu foncé
- Zone rouge
- Limite de commune
- Seuils, barrages
- Réseau hydrographique
- Principales routes inondées
- 250.00 Cote de la crue centennale au droit du profil

Localisation

**SAFEGE**  
Ingénieurs Conseils

Mai 2008  
XG053/Agd